



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 24 janvier 2023

DATE D’AFFICHAGE

Le 25 janvier 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L’an deux mille vingt trois

Le trente et un janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Fanny PIRA, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Maryse BAYBAY, Delphine FOUQUET, Denis MINIER, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Stéphane DALIVOUST, Eric ANDRE, Alain GUICHET, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Mickaël JUIGNE, Sylvie LAUTRU, Louis MASSARD et Philippe PAUMIER.

ETAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Christian POIRIER), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Fanny PIRA), Angélique PLANCHETTE (pouvoir à Maryse BAYBAY), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Philippine DANGREAUX (pouvoir à Hakim ACHIBET), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : REMUNERATION DES ANIMATEURS VACATAIRES

Rapporteur : Madame le Maire

Notre commune, comme la plupart des collectivités, rencontre de plus en plus de difficultés de recrutement pour son Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et les camps qu'elle organise.

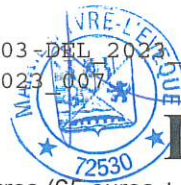
Après un tour d'horizon des pratiques des communes voisines, il s'avère que la rémunération de nos animateurs vacataires est plutôt inférieure à celle proposée dans les autres communes (Le Mans, Champagné, Savigné l'Évêque, Bocage Cénomane, Changé...).

Le tableau ci-dessous retrace la rémunération actuelle de nos animateurs :

Rémunération extérieure	ALSH/Camps de proximité jour	Bilan / Rangement
Animateur BAFA	58,5 €	1 jour / semaine
Animateur stagiaire BAFA	53,5 €	1 jour / semaine
Animateur sans diplôme	53,5 €	1 jour / semaine
Majoration surveillant de baignade	+ 27,5 € / semaine	
Forfait réunion préparation été	27,5 €	
Forfait jour (séjour/mini camps)	+ 16,5 € / jour	
Forfait nuit au centre	+16,5 / jour	

Aussi, il est proposé au conseil municipal de revaloriser les indemnités des animateurs vacataires à partir des vacances scolaires de février 2023 comme suit :

- la rémunération des animateurs, qu'ils soient diplômés, stagiaires ou sans diplôme est revalorisée à un taux unique de 65 euros,



DEL 23-007

- la rémunération pour les séjours et mini-camps est portée à 81,5 euros (65 euros + 16,5 euros jusqu'ici calculés sous forme de « forfait complémentaire »),
- Le forfait nuit au centre est inchangé à 16,5 euros par nuit,
- La majoration surveillant de baignade est arrondie à 28 euros par semaine au lieu de 27,50 euros,
- Le forfait « réunions » est modifié et devient un forfait de 55 euros par semaine, en lien et place d'un forfait par réunion de 27,50 euros. Ce forfait « réunions » à la semaine intègre tous les temps de réunion programmés chaque semaine.
- création d'un forfait de responsable adjoint de l'ALSH ou du mini-séjour de 50 euros par semaine pour valoriser les animateurs qui secondent la directrice du centre et encadrent les animateurs,
- création d'un forfait « veillée au centre » de 8 euros par veillée.

Les crédits de fonctionnement inscrits au compte 012 (charges de personnel) lors du vote du Budget Primitif 2023 permettent de financer cette revalorisation, dont le coût annuel représente entre 3.000 et 4.000 euros.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les montants de rémunération des animateurs comme suit :

Rémunération Animateur vacataire ALSH	Calcul de base de la rémunération
Animateur BAFA, stagiaire et non diplômé	65 € / jour
Forfait séjour / Mini camps (BAFA, stagiaire et non diplômé)	81,5 € / jour
Forfait Nuit au centre	+16,50 € / nuit
Forfait veillée au centre	8€ / veillée
Majoration surveillant de baignade	+28€ /semaine si valorisation du diplôme
Forfait réunion, installation, préparation, bilan sur la base d'une semaine travaillée	+ 55€ / semaine travaillée
Forfait responsable adjoint ALSH et mini-séjour	+50€ / semaine de responsabilité

VOTE : **Pour : 27**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 2 février 2023.

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire

Damienne FLEURY

